

Le cardinal Tauran à la Commission pour l'IOR

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

Date : 30 juin 2013

Le Pape François a institué une Commission pontificale pour l'Institut pour les oeuvres de religion (IOR). Le Cardinal français Jean-Louis Tauran en a été nommé membre. Par chirographe du 1 mars 1990 Jean-Paul II accordait personnalité juridique à l'Institut pour les oeuvres de religion (IOR). Dans le sillage de la volonté exprimée par Benoît XVI d'aligner sur les principes évangéliques les activités éco-financières, et afin d'adapter la structure et l'activité de cet organisme aux exigences du temps, le pape François a décidé de constituer une Commission pour le IOR chargée de rassembler des informations sur le statut juridique et les diverses activités de l'institut en vue de procéder là où se sera nécessaire à sa mise en adéquation avec la mission universelle du siège apostolique.

Cette Commission comporte un minimum de cinq membres dont un Président, représentant légal, un Coordinateur doté des pouvoirs ordinaires de délégué et agissant au nom et pour la Commission dans la réception de documents et d'informations, et un Secrétaire, assistant les membres et conservant leurs actes.

Le cardinal français a déclaré :

"Nous verrons ce qui ressortira de notre travail, mais il n'y a pas de doutes que l'objectif principal du travail de la commission est de parvenir à une réforme de l'IOR".